



Facturation d'un pré état daté par le syndic

Par pmartin91

Bonjour

Nous sommes dans l'attente de la vente de notre appartement (signature du compromis) et le notaire nous demande le pré état daté comme le stipule la loi ALUR.

Après m'être renseigné nous avons pu voir les nombreux problèmes que cela génère et notamment concernant la facturation de ce document par le syndic.

A partir du dossier présent sur le site ARC nous avons pu le remplir en bonne partie. Cependant après discussion avec le notaire, il se trouve que celui-ci leur demande explicitement que le syndic leur fournisse le pré état daté, nous forçant ainsi à payer pour ce document (270?) étant donné la contrainte sur la signature du compromis. Cependant nous ne comptons pas en rester là.

Quelles sont les possibilités d'action pour mettre en défaut le notaire et le syndic sur cet aspect ?

quitte à demander un remboursement à posteriori.

Merci d'avance pour vos conseils

cordialement